Nom Prénom

Adresse complète

Date

Commune de Soumagne

Avenue de la Coopération, 38 Soumagne

Objet : Réponse à l’enquête publique sur le projet de centre de remblayage de Tradecoliège

Madame, Monsieur

J’ai l’honneur de porter à votre connaissance ma désapprobation totale vis-à-vis du projet de centre de remblayage susmentionné, et ce pour les raisons suivantes :

1. L’activité projetée contrevient à la destination de cette zone agricole telle que prévue par le CoDT et le plan de secteur. Contrairement aux affirmations du demandeur, il n’y a aucune valorisation des terres excavées ni de cette zone dédiée à l’agriculture sans que le relief actuel ne pose le moindre problème pour l’exercice de cette activité.
2. Le charroi de poids lourds généré par l’activité projetée est inadapté à la route nationale N604. L’évaluation du nombre de camions par jour se base sur des hypothèses non vérifiées, ainsi que sur une durée d’exploitation de 10 ans, alors que le remblayage pourrait être effectué en 5 ans seulement (p.459), ce qui entraînerait un doublement du trafic. Les modifications attendues sur le trafic routier existant sont calculées sur base de données de 2007 qui n’ont pas été actualisées. Le caractère accidentogène de ce tronçon et des carrefours « Profruit » et « Hompesch » est passé sous silence. De même, aucune mesure contraignante n’est avancée pour garantir que le charroi se répartira équitablement sur la journée et quelle que soit la saison, ni qu’il provienne seulement de l’autoroute ou du sens Barchon vers Micheroux-Soumagne.
3. Le projet va empêcher l’utilisation de la voie de mobilité douce composée des chemins vicinaux n° 2 et n° 4 qui permettent notamment de se rendre à pied au cimetière ou d’accéder aux zonings artisanaux de Tignée et de Barchon en venant de Melen, sans parler de leurs usages récréatifs.
4. Le risque de pollution volontaire ou accidentelle du site est trop élevé au regard des impacts sur tout le bassin hydrographique ainsi que les zones vertes et agricoles situées en aval. Bien que les profits tirés de l’exploitation soient privés, la dépollution éventuelle du site et de son aval risque de peser sur la collectivité étant donné l’absence de garanties financières ad hoc.

Enfin, l’étude d’incidences nous apprend que des métaux lourds (dépassement des valeurs seuils en cadmium, zinc, chrome et arsenic !) polluent déjà cette zone agricole. En tant que citoyen-ne, je souhaite que les autorités publiques compétentes s’emparent de cette question et déterminent de manière indépendante l’origine, l’étendue et les conséquences potentielles de cette pollution.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

Signature